

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022- 12/3/15 DOSSIER N°5493	RELIQUATS FSE 2022 - PROGRAMMATION DE L'OPERATION PASS NUMERIQUE
--	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : RELIQUATS FSE 2022 - PROGRAMMATION DE L'OPERATION
PASS NUMERIQUE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2022-12/3/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- De valider la programmation du dossier de demande de participation FSE avec le porteur de projet Fédération des œuvres laïques de la Creuse ;
- D'attribuer une subvention au titre du FSE d'un montant de 59.400 euros (60 % du montant de l'opération). Cette somme sera imputée au 935611 65888 ;
- D'attribuer un cofinancement départemental « PDI » à hauteur de 39.600 euros (40 % du montant de l'opération). Cette somme sera imputée au 93561 65888 ;
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante avec le porteur de projet, ainsi que les éventuels avenants qui en découleraient ;
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions et l'aboutissement du dossier.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET